

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille dix
Le 1^{er} février
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire D'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melles Marie-Hélène GOYA, Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Marie-Josée GOYA, Isabelle LEBARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Mmes Isabelle ECHEVERRIA, Thérèse HALSOUET, M. Dominique MELE, Mme Annette ARAMBURU.

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. MARIN
Melle Danièle DUFAU à Mme HACALA
Mme Elisabeth PERY à Mme RAGOZIN
M. Beñat ELIZONDO à M. ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Programme O.P.A.H Sud Pays Basque 2008/2011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence «Habitat» et afin d'assurer la continuité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de Communes Sud Pays Basque a lancé en 2006 un Programme d'Intérêt Général (PIG Sud Pays Basque).

Pour la commune d'Urrugne, deux projets d'aménagement de logements ont été validés par l'ANAH le 14 décembre 2010 et bénéficient des subventions suivantes :

- Dossier de M.THEARD Christian : 2 logements conventionnés
montant des travaux subventionnés : 107 353 €
subvention de la Commune d'Urrugne : . 5% des travaux soit 5 368 €

- Dossier de M.ECHEVESTE François : 1 logement conventionné très social
montant des travaux subventionnés : 3 895 €
subvention de la Commune d'Urrugne : . 5% des travaux soit 195 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution des 2 subventions telles que définies ci-dessus.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :